

Le comité AVMES souhaite  
à tous ses membres  
la meilleure année possible pour 1999  
en attendant d'aborder l'an 2000  
et le 3ème millénaire d'un pied conquérant !

Extraits du PV de l'Assemblée générale de l'AVMES  
du 24 novembre 1998

Rapport d'activité du comité, des délégations et commissions  
de Bernard Durrer.

## INTRODUCTION

En novembre 97, l'AVMES s'était trouvée en position dangereuse puisque la relève du comité démissionnaire était décidée de justesse, en décembre, par une nouvelle équipe dans une assemblée générale extraordinaire. Aujourd'hui, novembre 1998, après une année sous l'animation de ce comité, qu'en est-il de l'AVMES ?

En préambule, avec un rapide regard sur son état de santé, je peux vous affirmer que l'AVMES vit. Quelques remarques sur son organisation prouvent bien sa vitalité. Ainsi, le bureau du Comité formé du secrétaire et du président fonctionne régulièrement pour préparer les séances, répondre aux questions, au courrier et organiser les informations. Du côté des membres du Comité, leur assiduité pour délibérer sur les points à l'ordre du jour des réunions mensuelles et la qualité des propos exprimés sur des sujets souvent épineux sont autant de preuves de leur engagement pour l'AVMES. Les délégués, membres du Comité ou non, dans les différentes commissions conventionnelles ou départementales définissent par leur présence résolue l'identité de notre profession. Dans la mouvance de cette galaxie syndicale telle que nous la subissons dans ce canton, il est de toute première nécessité que la voix de l'AVMES soit entendue dans les couloirs et dans les salles les diverses instances patronales, départementales ou étatique. Maintenir un dialogue positif avec les partenaires qui gravitent dans le SES c'est aussi assurer la qualité des prestations engagées auprès des usagers de nos institutions.

Dans ce bilan succinct, le fait de ressentir la présence des membres qui s'engagent dans le fonctionnement de notre association a beaucoup stimulé mon travail de présidence. Par ces quelques mots, je souhaite que soit reconnu leur travail et qu'ils en soient remerciés.

Voici, plus en détails, les contenus des délibérations par la voix des différents rapporteurs. Je propose que vos questions interviennent après l'exposé du collègue chargé du dossier.

### Comité, présidence et secrétariat.

Comme je l'ai mentionné auparavant, le travail du Comité se fait dans de bonnes conditions. Nous avons été submergés par la quantité d'informations à ingurgiter et des décisions à prendre tout au long de l'année. Il faut mentionner que ce travail, sauf quelques exceptions négociée avec l'employeur, se fait en dehors de notre temps d'enseignement.

C'est donc quelques heures prises sur les 15h30 conventionnelles et sur le temps des loisirs qui sont utilisées. N'y entendez pas de plaintes mais plutôt un appel pour dire qu'un engagement dans la vie corporative de l'AVMES ne se fait pas sans une motivation personnelle et une collaboration dans un esprit d'équipe. Et si le cœur vous en dit, rejoignez l'équipe du Comité et faites reconnaître vos propres motivations, nous aurons toujours de quoi apaiser votre appétit en vous proposant de partager notre table ... de travail.

Cette année, nous avons un nouveau secrétaire en la personne de Christian Rapin. Par son dynamisme, il montre qu'il est à la hauteur de la tâche. Il se renseigne et communique avec efficacité. Dans l'administration de l'AVMES, le nouveau secrétaire a introduit l'informatique ce qui facilite le travail commun et la diffusion des documents. Ainsi, AVMES Info n 1 est né dans la forme proposée par Christian Rapin. Personnellement, j'ai beaucoup de plaisir à travailler avec lui et je le remercie pour sa collaboration. Dans nos réunions de bureau, en plus de la gestion normale administrative, nous avons dû répondre à des demandes de renseignements et des requêtes urgentes d'enseignant(E)s spécialisé(E)s pris dans des difficultés institutionnelles : contrat d'engagement aux modalités pas claires, licenciement, vieillissement et fatigues dans la profession.

Sur le plan structurel, sa fonction de secrétaire général de la SPV est un atout supplémentaire pour l'AVMES. Ainsi, les débats pédagogiques décisionnels au SENEPS et les revendications syndicales de la fonction publique entrent dans les séances du comité AVMES ou de délégations. De même, depuis cet automne, nous avons un nouveau délégué dans le Comité cantonal SPV en la personne de Christian Laffely. Grâce à leur travail d'écoute et de diffusion, nos collègues apportent directement les points d'actualité qui préoccupent l'enseignement et qui sont sujets à débats. Ces liens renforcés entre l'AVMES, la SPV et le SES consolident la vie de notre association.

Dans les rencontres avec les partenaires du SES, nous avons échangé des informations sur la restructuration DPSA/IPC vers DFJ avec tout ce que cela comporte de certitudes et d'incertitudes comme l'intégration des classes D, la pédagogie compensatoire, le budget rogné au SES avec les conséquences qui engendrent les modifications des prestations dans les institutions. Il va sans dire que l'AVMES est sensible aux tendances actuelles qui postulent l'existence d'une zone de connaissance réciproque à exploiter entre le SES et le nouveau SENEPS. Les échanges entre les intervenants, membres du SES ou du SENEPS, sur

les préoccupations pédagogiques auprès des jeunes sont un vaste domaine à exploiter afin de leur offrir les meilleures prestations. Au DFJ, en décembre prochain, aura lieu un forum sur la pédagogie compensatoire ou divers intervenants du SES et du SENEPS tenteront de dégager des idées pour améliorer voire transformer la structure de la pédagogie compensatoire. Il est heureux de constater que les autorités se préoccupent d'harmoniser dans leur plan travail ETACOM, ce vaste domaine où apparaît des enjeux pédagogiques et financiers importants. Sur ce sujet, nos collègues de classe D paraissent inquiets de pressentir l'afflux d'un appareil thérapeutique pour leurs élèves. Ces élèves, d'un point de vue tout à fait culturel et humain, sont-ils si différents que ceux des classes de l'enseignement spécialisé. Entre un maître ou maîtresse de classe D ou un enseignant ou enseignante spécialisé(e) : quelles différences ? C'est plutôt dans l'aspect organisationnel des choix pédagogiques voire thérapeutiques que se situe une différence qu'on pourrait donc appeler spécificité. Un grand débat corporatif donc social surgit qui dépasse les lignes de ce rapport.

### Perfectionnement

Le délégué n'a pas été convoqué récemment à ce sujet. Les enseignants spécialisés peuvent s'inscrire aux cours organisés par le SESSFO et à ceux organisés par le CERES. Le bulletin du CERES renseigne régulièrement sur les cours mis sur pied dans ses locaux de l'avenue de Rhodanie à Lausanne. Actuellement, beaucoup de suggestions sur des cours en informatique sont offertes.

### La participation à la DEME

Dans la démarche d'économie de modernisation de l'Etat, l'effort consenti par les enseignants spécialisés a déjà été plusieurs fois relatées dans les rapports des réunions de la coordination du secteur social. Ainsi, il faut rappeler la modification de la couverture de l'assurance accident, la suppression de l'indemnité de fonction supérieure et, dans la formation des enseignants spécialisés au SCES, l'augmentation du nombre d'heures de cours dans les deux journées en cours d'emploi qui a permis la suppression de trois semaines de formation organisées sur le temps d'école. Avec pour conséquence, un effort tangible des enseignants spécialisés et titulaires dans leur présence aux enfants. Cela ajouté à la contribution de solidarité que l'Etat nous ponctionne régulièrement, c'est dire que nous contribuons largement à relever les

finances publiques.

Notre délégation à la Coordination du secteur social - dite des 8A - et qui regroupent plusieurs associations du parapublic témoigne notre volonté de participer activement aux débats dans ce secteur et d'affirmer nos positions dans les revendications face à l'Etat.

Le contrat social de non-licenciement pour motif économique négocié et signé avec l'AVOP, régit actuellement les institutions et nous ne connaissons pas de cas fâcheux. Ce respect mutuel nous satisfait. Par contre, il semble que les prestations subissent des baisses de qualité. Il nous a été signalé des augmentations d'effectif dans les classes ou les groupes dans des institutions. Ainsi, l'enseignement individualisé s'effectue dans une surcharge plus lourde sur le terrain de la présence aux enfants. De plus, l'institution verra les prestations de l'OFAS diminuées puisque le taux pondération en fonction des handicaps ne sera pas respecté.

Les événements de l'automne qui a emporté la fonction publique dans des mouvements revendicateurs et de grève, n'ont pas laissé le Comité AVMES sans réaction comme je l'ai mentionné dans l'éditorial d'AVMES Info n 1. Nous aurons de quoi échanger à ce sujet au point 5 de l'ordre du jour.

Je passe la parole aux différents rapporteurs.

#### IFRES - HEP de Elvio Fisler

Considérations générales sur la session du conseil de l'IFRES

Le PV n'étant pas encore ratifié par le Président, Monsieur Claude Voelin, je suis dans l'impossibilité de vous transmettre la totalité de ce qui a été dit, mais :

- il est fait état de l'avance des pourparlers par rapport à la création de la nouvelle HEP où la situation est plus ou moins bonne pour l'enseignement spécialisé, même si la question d'une éventuelle présidence ne laisse pas indifférent et provoque des craintes;
- il est question de l'image des écoles spécialisées en général dont il n'est pas facile de parler, puisque les élèves de l'enseignement spécialisé sont la preuve tangible de l'échec d'une certaine politique scolaire;
- une évaluation des objectifs fixés pour la période 97-98 est présentée. Généralement, les évaluations sont positives, sauf en cas de défection du partenaire ou du fait de manques structurels importants gênant la bonne marche du CERES (secrétariat par exemple).

#### Considérations personnelles

- étant nouvellement entré en fonction en remplacement de G. Monneret, il m'a été difficile d'être participatif, notamment par manque de connaissance des demandes spécifiques de l'AVMES et de ma méconnaissance des sigles;
- L'AVMES a un rôle à jouer quant à l'image qu'elle donne d'elle-même aux acteurs du DFJ, afin de mieux faire comprendre notre spécificité en utilisant par exemple des moyens d'information comme des écrits, des forums, des actions médiatiques ou l'utilisation d'internet;
- Le type d'évaluation utilisé par l'IFRES me paraît unilatéral : la formation proposée par le SCES est-elle adaptée ? répond-elle réellement à nos besoins ? En tant qu'utilisateur du CERES, êtes-vous satisfaits des prestations offertes ? Quelles améliorations attendez-vous ?  
Quelle représentation de la profession attendez-vous au travers de l'IFRES ? à travers quelle hiérarchie (avec un ou deux directeurs) ?  
Certaines institutions sont très représentées au sein de l'IFRES. Pourquoi ? Est-ce dû au rapprochement ou à l'éloignement géographique ? Ou pour d'autres raisons ?

Le listing des questions et remarques ci-dessus est partiel, puisqu'il n'émane que de quelques rencontres. Si l'AVMES veut se faire entendre, il s'agira d'en compléter la liste, mais également d'y ajouter des prises de position qui pourraient influencer l'évolution de notre profession.

Des remerciements sont apportés à Gérard Monneret qui a longtemps travaillé dans le cadre de commissions siégeant à l'IFRES pour l'AVMES et qui vient d'être remplacé par Elvio Fisler auquel le comité souhaite d'avoir beaucoup de plaisir dans le cadre du mandat accepté.

#### CCES de Christian Rapin

Deux séances ont été tenues cette année. Plus d'une vingtaine de classifications d'enseignant spécialisé ont été réalisées entre les deux séances. Il y a eu un recours contre une classification indicative d'une personne travaillant dans une institution non conventionnée qui n'a donc pas pu être pris en considération.

L'année prochaine, la présidence sera tenue par Mme Brandt, membre de l'AVOP.

**ES - SPR** de Nelly Jeanmonod

La SPV est représentée à la commission romande de l'ES dont les tâches sont :

- de mettre en contact des gens effectuant le même métier dans divers cantons;
- de comparer leurs conditions de travail;
- de préparer la journée romande de l'ES d'Yverdon;
- de mener des réflexions sur l'intégration ou sur la nécessité-utilité des institutions (ce qui n'est pas le cas dans tous les cantons).

L'avenir de cette commission romande est incertain du fait de la réorganisation de la SPR qui va certainement disparaître et renaître sous une autre forme et un autre nom : le SER.

**Internet CERES-AVMES-AVMD** de P. Blotti

- Il y a eu une réunion au printemps dans laquelle tous les partenaires étaient représentés. Il a été décidé de créer un site internet commun et de ce qu'on y mettrait.
- Depuis, notre collègue Denis Baeryswil (CERES) a proposé un projet d'envergure (Synoïka). Pauline Blotti, qui représentait l'AVMES, s'est retirée au profit de Rémy Châtelain.
- L'utilité d'internet est-elle confirmée ? Comment ? Par qui ? Quel contenu ? Toutes ces questions ne sont pas résolues.
- Pour certains, l'AVMES dans un site internet ne semble pas répondre à une nécessité.
- E. Fisler a refusé le mandat internet par manque de temps, mais a fait le travail pour la maison de Verdeil. La maison AVMES n'existe donc pas vraiment.
- Les gens qui voudront faire partie du site devront participer financièrement pour obtenir une fenêtre ouverte sur le monde.
- Cette option paraît intéressante pour permettre un échange entre tous.
- Pour l'AVMES, ce serait dommage de ne pas participer, même si le site est simple et ne comprend, par exemple, que les statuts ou le dernier PV de l'AG ou ...
- Les ambitions de ce site seront au début modestes, mais évolueront en fonction des besoins et des disponibilités.
- Il faut que l'AVMES se fasse connaître des collègues et non des surfeurs du Net, afin que des échanges sur les préoccupations réciproques puissent avoir lieu.
- La difficulté est d'avoir une personne compétente sous la main qui s'occupe du site régulièrement en fonction de la définitions des besoins et buts de l'AVMES.

- Rémy Châtelain accepte de s'occuper de la maison AVMES dans le site Synoïka.

**Livret de formation** de Martin Boehler

Martin Boehler présente un nouveau livret de formation dans lequel chacun note son cursus avec noms, dates et signatures. Ce carnet permet :

- une meilleure orientation de la formation;
- empêche la perte des attestations;
- permet une centralisation des attestations.

Actuellement, seule une formation du 3ème cycle permettrait une meilleure classification permettant d'obtenir des responsabilités supérieures dans une institution.

**Fonds de prévoyance** de Michaël Pool

- Beaucoup de séances ont été tenues au conseil de fondation;
- le mot paritaire a un sens, puisque nous sommes représentés là où les décisions sont prises;
- des centaines de mio de Francs sont gérés par la fondation, d'où la prise de décision importante comme celle du versement ou non d'une 13ème rente aux retraités;
- sont présents les signataires de la CTT;
- appel est fait aux membres pour qu'ils s'intéressent à leur situation de prévoyance et qu'ils s'informent avant de prendre une décision;
- notre principal représentant G. Gilliéron souhaite bientôt cesser ses fonctions. On recherche un remplaçant;
- son successeur, comme secrétaire, ne souhaite pas prendre sa succession à la fondation.

**SEI** de Claudine Cavin

- Claudine Cavin, déléguée du SEI Vaud estime que cette représentation est importante. Elle propose donc de passer donc du statut d'auditrice à celui de membre du comité;
- l'AG du SEI a lieu le soir même, le Président de l'AVMES et un autre membre seront très certainement invités à venir à une séance SEI pour présenter l'AVMES et discuter de problèmes communs;
- les enseignantes du SEI n'ont pas tout à fait les mêmes conditions de travail que les enseignants spécialisés, mais sont engagés selon la CTT AVOP-AVMES.

**CONCLUSION**

Par la richesse de ce qui vient d'être présenté, nous remarquons tous les objets structurels qui rythment la réalité associative de l'AVMES. Nous, membres du Comité et/ou responsables d'une délégation, attendons de vous, collègues de la base, que vous nous communiquiez vos préoccupations, vos souhaits, vos réflexions afin d'alimenter, à l'avenir, les contenus des délibérations issus des divers ordres du jour qui nous seront proposés.

**5.- Débat**

- Comment réagir face à la demande de compensation de la grève du 6 octobre ?
- La manière de procéder dépend des directions des institutions et non de l'Etat. Ce sont le directeur et le conseil de l'institution qui doivent négocier et décider;
- il faut faire attention aux manipulations possibles de certaines directions : il faut négocier le fait que la comptabilité des heures supplémentaires soit prise en compte et que les heures de grève puissent en être déduites;
- il est rappelé que la décision de compensation peut se faire en temps ou en argent selon la décision des grévistes;
- rappel de l'appartenance de l'AVMES à la SPV, donc à la FSF;
- une info plus régulière pourrait être mise sur pied par affichettes selon le modèle utilisé pour l'AG.

**6.- Election du comité et ratification des délégations**

- Démission de Pauline Blotti qui ne peut plus assurer à la fois ses responsabilités au sein de la Cassagne et son mandat à l'AVMES. Elle est chaleureusement remerciée de sa participation malheureusement trop courte au comité;
- Christian Laffely annonce sa démission pour décembre 1999;
- Léonard Camposo accepte de remplacer Pauline; il est élu par acclamation;
- le reste du comité accepte de rester.

*Le comité est élu dans la composition proposée.*

**Délégations**

- Francine Arm prend la délégation de la CPP comme suppléante;
- Rémy Châtelain celle de la commission Internet.

*la liste des délégation est acceptée par l'assemblée.*

Le secrétaire  
Christian Rapin

**le 10 février 1999**

**dès 14h00**

**A la salle de conférence de la SPV**

**Allinges 2, à Montchoisi, Lausanne**

**un après-midi de réflexion sur le thème :**

**comment vieillir dans la profession d'enseignant  
spécialisé ?**

**COMITE AVMES 1999**

**Présidence :** DURRER Bernard  
 Clos Ancel, 1405 POMY  
 FAX + privé 024/425.51.69  
 prof. 024/425.78.53  
 Fondation de Verdeil, Yverdon  
 FAX 024/425.67.26

**Membres :** ARM Francine  
 Ch. de la Moraine 4  
 1162 ST-PREX  
 privé 021/806.31.33  
 prof. 021/691.68.75  
 Fondation de Vernand, Chavannes

**privé** BOEHLER Martin  
 Ch. Pétoleyres 2, 1110 MORGES  
 021/801.34.79  
 prof. 021/654.05.56  
 La Cassagne  
 FAX 021/653.05.58

CAMPOSO Léonard  
 Valentin 19 1004 LAUSANNE  
 privé 021/312.31.42

CAVIN Claudine  
 Rte de la Robellaz,  
 1417 ESSERTINES  
 privé 024/435.30.21  
 FAX 024/430.30.22  
 SEI/Yverdon  
 prof. 024/425.84.48

LAFFELY Christian  
 Rue Gare 8, 1305 PENTHALAZ  
 FAX + privé 021/861.03.88  
 prof. 021/652.69.37  
 Fondation de Verdeil, Lausanne

NEYROUD Luce  
 Les Allours, 1613 MARACON  
 FAX + privé 021/907.61.54  
 prof. 021/922.90.74  
 Petit Clos, Vevey

PETER Alain  
 Ch. Séchaude 16,  
 1073 SAVIGNY  
 privé 021/781.27.19  
 prof. 021/977.02.60

**Secrétariat AVMES :**  
 Secrétariat SPV/AVMES  
 RAPIN Christian  
 Ch. des Allinges 2  
 1006 LAUSANNE  
 prof 021/617.65.59  
 fax 021/617.96.30

En cas de problème, de question, de suggestion, vous pouvez prendre contact avec un des membres du comité AVMES ci-contre ou un membre d'une des délégations ci-dessous.

**Délégations et représentations au 16.12.98**

- Rencontres des partenaires du SES  
 tous les membres du comité qui peuvent participer
- Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES (CPP) : Jean-Claude Glardon, Christian Laffely, Francine Arm, Michaël Pool  
 avec voix consultative : Christian Rapin
- Commission de classification des enseignants spécialisés (CCES) :  
 Bernard Durrer, Christian Rapin
- Conseil de l'IFRES et HEP: Elvio Fisler
- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance AVOP-AVTES : Michaël Pool, Georges Gilliéron
- Perfectionnement : groupe informel de référence, avec un délégué du comité, en principe le président (avec Claude Lavanchy)
- Coordination du secteur social :  
 un répondant (avec AVTES et 8 A), en principe le président ou un membre du comité
- Commission consultative de l'ES :  
 Bernard Durrer
- Commission ES/SPR : Nelly Jeanmonod.
- Comité cantonal SPV : Christian Laffely
- Commission consultative des affaires sociales du DSAS : Michaël Pool
- Commission Internet : Rémy Châtelain
- Commission à la convention de non-licenciement pour motif économique :  
 Séverin Jungo